



Question orale de M. LAMBERT-LIMBOSCH : Le non-recours au réseau uclois de la petite enfance.

M. Lambert-Limbosch recommande la lecture du bulletin trimestriel « Pauvreté », édité par le forum « Bruxelles contre les inégalités ». C'est une source remarquable d'informations et d'analyses pour quiconque s'intéresse aux questions sociales ou dont la mission touche directement ou indirectement ces mêmes questions. Ces bulletins présentent en outre le mérite d'être concis.

Dans son numéro 50, publié ce printemps 2026, Pauvreté se penche sur la petite enfance en faisant le bilan d'un programme rassemblant, à la ville de Bruxelles, le service Petite Enfance et le CPAS. Ce numéro est consultable en ligne depuis la page d'accueil du forum, www.le-forum.org.

Le nom de ce programme est « Emille », avec deux « L », pour cibler les 1.000 premiers jours de tous les nouveau-nés de la ville. Il s'est déroulé de 2020 à 2024 en s'appuyant sur la collaboration de l'ASBL Badje. Son objectif consistait à améliorer l'accessibilité des crèches communales pour les familles précarisées les plus éloignées de celles-ci, dans un contexte de pénurie de places d'accueil et de non-recours aux services, et ce afin de participer à la réduction des inégalités sociales.

Le bulletin Pauvreté rappelle que les enfants issus des milieux les plus précaires sont ceux qui accèdent le moins aux crèches, en raison de nombreux freins (financiers, administratifs, linguistiques ou culturels), et ce alors que la fréquentation de milieux d'accueil favorise, dès ces 1.000 premiers jours, le développement cognitif et social de l'enfant, avec un effet d'autant plus favorable pour les garçons et les filles des familles les plus vulnérables. Le programme a consisté, dans une logique d'*outreaching* (autrement dit en « allant vers » le public), à cibler ces ménages les plus éloignés de l'accueil en crèche.

Ceci rencontre donc des objectifs de cohésion sociale, et en même temps peut contribuer à la sortie de la précarité des parents de ces enfants, en particulier s'il s'agit de parents solos, donc de mères en très large majorité.

Les recommandations issues de ce programme sont les suivantes :

- viser un accès inconditionnel, sans multiplier les critères d'entrée pour les familles ;
- sensibiliser les familles via les travailleurs de terrain qui bénéficient d'un lien de confiance avec elles, en y consacrant des moyens spécifiques ;
- respecter le libre choix des parents, sans pression morale.

Ce programme « Emille » montre aussi qu'on ne peut bien prendre soin des enfants si on ne prend pas soin de ceux qui s'en occupent.

Toutefois, la situation d'Uccle n'est pas identique à celle de la ville de Bruxelles. Les enfants uclois et leurs parents jouissent d'une offre en places d'accueil significativement élevée avec, selon les données du monitoring des quartiers, un taux de couverture de 0,61, soit le quatrième parmi les plus élevés en région bruxelloise. C'est mieux que dans d'autres communes de la seconde couronne bruxelloise dont la socio-démographie est comparable : 0,61 signifie qu'il y a 0,6 place d'accueil par enfant à Uccle. De surcroît, ce taux est encore plus élevé dans des quartiers comme Montjoie-Langeveld (1,16), Kriekenput-Homborch-Verrewinkel (1,01) et Calevoet-Moensberg (0,96).

Il y a lieu de se réjouir d'une telle densité de places d'accueil, même si l'on peut se dire qu'il y a moyen de faire plus. Mais selon M. Lambert-Limbosch, il convient surtout de faire mieux, en veillant à ce que l'offre soit la plus accessible possible pour les familles les plus précaires.

Dans quelle mesure les services communaux dédiés à la petite enfance s'inspirent déjà ou pourraient s'inspirer de la logique d'*outreaching* afin de permettre aux ménages uclois les plus défavorisés, concernés par le non-recours aux aides sociales, de bénéficier de l'offre ucloise en places

d'accueil, et ce en brisant les silos entre administrations et en s'ouvrant au réseau des associations locales (maisons médicales, banques alimentaires ou encore ASBL Le Pas, dont M. Lambert-Limbosch assume la présidence) ?

Mme l'Echevin Culer remercie M. Lambert-Limbosch pour sa question qui permet de rappeler les actions concrètes mises en place par le service Crèches en faveur des familles les plus vulnérables. À Uccle, la Commune a veillé à maintenir un accès le plus inclusif possible aux inscriptions. Concrètement, au-delà de la procédure en ligne, toute personne peut téléphoner au service Crèches ou se présenter physiquement pour introduire une demande. Lorsque les démarches administratives constituent un frein, les agents accompagnent directement les parents. Lorsqu'une situation de vulnérabilité est identifiée, celle-ci est mentionnée dans le dossier afin de permettre un suivi adapté, notamment par une assistante sociale.

Par ailleurs, le contrat d'accueil des crèches communales d'Uccle, approuvé par cette assemblée le 27 juin 2024, prévoit qu'un minimum de 20 % des places soit réservé à des besoins d'accueil spécifiques. Cela inclut, notamment, les enfants dont les parents se trouvent en situation de vulnérabilité socio-économique. Un réseau de collaboration avec différents acteurs du terrain comme le CPAS, les services d'aide et de protection à la jeunesse, l'ONE, ou encore la Maison de la mère et de l'enfant, a également été développé. Ces partenariats permettent d'identifier plus efficacement les situations prioritaires et d'y apporter des réponses concertées.

Garantir un accès clair et accessible à l'information est une condition fondamentale pour assurer l'égalité des chances, dès la petite enfance. Dans cette perspective, le projet « Emille » propose une approche intéressante qui repose sur une logique proactive dite d'*outreach*, où les services vont à la rencontre des familles les plus éloignées des dispositifs, notamment via des partenaires de terrain, afin de favoriser l'accueil des enfants durant leurs 1000 premiers jours. Sur le principe, cette approche est très positive. La socialisation précoce est un levier important pour le développement des enfants issus de milieux précarisés et l'accès à une crèche peut également soutenir les parcours d'insertion des parents, en particulier des familles monoparentales. Cependant, dans un contexte de saturation des places, encourager davantage la demande risque de créer des attentes qui ne pourront pas être satisfaites et donc de créer des frustrations chez des familles déjà fragilisées. De même, promouvoir un accès inconditionnel en période de pénurie pose inévitablement la question de l'équité. Cela implique des arbitrages parfois difficiles entre différents publics.

Enfin, le système de tarification de l'ONE est déjà progressif et adapté au revenu. Le principal obstacle reste donc structurel : il s'agit avant tout d'un manque de places et de personnel.

En conclusion, si l'objectif d'un accès universel à l'accueil de la petite enfance constitue un cap essentiel, sa mise en œuvre dans le contexte actuel nécessite des réponses pragmatiques et équilibrées. Mme l'Echevin Culer reste cependant pleinement ouverte à renforcer les collaborations avec le tissu associatif local et examinera avec intérêt les possibilités d'élargir encore ce réseau avec des acteurs engagés sur le terrain comme l'ASBL Le Pas que M. Lambert-Limbosch préside.

Monsieur Lambert-Limbosch constate que Mme l'Echevin Culer a pu prendre connaissance du contenu de ce fascicule et l'invite à lire les autres qui sont tout aussi instructifs. M. Lambert-Limbosch signale que l'étude a été réalisée à la ville de Bruxelles dans un contexte de pénurie beaucoup plus criant qu'à Uccle et pense donc que, malgré tout, les enseignements de cette étude peuvent aussi être transposés ou servir d'inspiration.